



Bulletin communal d'information no 64

Nant, novembre 2011

Au sommaire de ce bulletin automnal, vous trouverez les nouvelles de la vie communale. Il s'agit de :

- I** Message du syndic
- II** Résultats de la votation fédérale du 15 mai 2011, des élections fédérales du 23 octobre 2011 et des élections cantonales du 13 novembre 2011
- III** Répartition des dicastères
- IV** Composition des diverses commissions
- V** Convocation à l'assemblée communale
- VI** Information sur la qualité de l'eau
- VII** Abonnements généraux
- VIII** Ouverture du bureau communal
- IX** Informations diverses
- X** Effectif de la population
- XI** Information du Conseil cantonal de prévention et de sécurité
- XII** Memo déchetterie communale de Sugiez

* * * * *

I) Avant-propos du syndic

Entrée en fonction au mois d'avril, la nouvelle "équipe" du Conseil communal s'est mise en place et a ainsi pu prendre connaissance des dossiers en fonction de ses responsabilités.

Durant ces 6 mois, des décisions importantes ont été prises, divers travaux ont débuté et d'autres projets conséquents vont bientôt démarrer.

Evidemment, le conseil communal a la responsabilité de la bonne marche de l'administration, des services nécessaires au bon fonctionnement de notre commune pour le bien-être de nos citoyens. Mais son rôle est surtout essentiel dans la planification d'une vision à plus long terme.

Voici un aperçu des quelques thèmes principaux qui devraient impérativement être traités et réalisés lors de cette législature :

- augmentation de l'infrastructure nécessaire à l'enseignement primaire ;
- amélioration de l'axe routier principal afin de limiter les nuisances et d'améliorer la sécurité ;
- mise en application de notre "plan d'aménagement local" dès son entrée en vigueur ;
- mettre en discussion le thème de la fusion de commune en fonction du mandat attribué aux Préfets ;
- amélioration de la mobilité avec une augmentation de l'offre des transports publics.

Tous ces projets d'envergure seront nécessaires au bon développement de notre commune ; nous nous efforcerons de vous proposer les meilleures solutions afin de garantir le financement supportable de ces investissements.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et nous vous souhaitons à toutes et à tous un bel hiver.

Pierre-André Burnier

* * *

II) Résultats de la votation fédérale du 15 mai 2011

Electeurs inscrits	1'308	
Bulletins rentrés	310	
Taux de participation	23.7%	
	<u>oui</u>	<u>non</u>
Loi du 9 décembre 2010 relative à l'encouragement aux fusions de communes (LEFC)	238	71

Résultats de l'élection du 23 octobre 2011 au Conseil des Etats

Electeurs inscrits	1'340
Bulletins rentrés	652
Taux de participation	48.6%

	<u>Nombre de suffrages</u>
Berset Alain	308
Schwaller Urs	293
Rime Jean-François	158
Vonlanthen Ruedi	100

Résultats de l'élection du 23 octobre 2011 au Conseil National

Electeurs inscrits	1'340
Bulletins rentrés	649
Taux de participation	48.4%

<u>Ont obtenu plus de 100 voix :</u>	<u>Nombre de suffrages</u>
Levrat Christian (PS)	204
Bourgeois Jacques (PLR)	200
Rime Jean-François (UDC)	175
Aebersold Andreas (PLR)	159
Steiert Jean-François (PS)	148
Demont Gilberte (UDC)	137
Schneider Schüttel Ursula (PS)	136
Page Pierre-André (UDC)	131
Losey Michel (UDC)	130
de Buman Dominique (PDC)	122
Piller Carrard Valérie (PS)	117
Emonet Gaétan (PS)	108
Herren Fritz (PDC)	108
Peiry Stéphane (UDC)	108
Mesot Roland (UDC)	106
Wassmer Andréa (PS)	106
Vonlanthen Ruedi (PLR)	105

Résultats de l'élection du 13 novembre 2011 **au Conseil d'Etat**

Electeurs inscrits	1'334
Bulletins rentrés	520
Taux de participation	38.98%

	<u>Nombre de suffrages</u>
Ith Markus (PLR)	206
Jutzet Erwin (PS)	199
Demierre Anne-Claude (PS)	186
Chassot Isabelle (PDC)	180
Garnier Marie (Les Verts)	163
Godel Georges (PDC)	156
Vonlanthen Beat (PDC)	154
Nobs Pierre-Olivier (PCS)	140
Ganioz Xavier (PS)	133
Ropraz Maurice (PLR)	128
Page Pierre-André (UDC)	99
Bachmann Albert (indépendant)	87

Résultats de l'élection du 13 novembre 2011 **au Grand Conseil**

Electeurs inscrits	1'334
Bulletins rentrés	521
Taux de participation	39.05%

<u>Ont obtenu plus de 100 voix :</u>	<u>Nombre de suffrages</u>
Petter Guy (PLR)	208
Meigniez Yann (PS)	165
Ith Markus (PLR)	148
Schopfer Christian (PLR)	120
Hänni Bernadette (PS)	108
Schneider Schüttel Ursula (PS)	106
Jakob-Steffen Christine (PLR)	102

Résultats de l'élection du 13 novembre 2011 **Préfet**

Electeurs inscrits	1'334
Bulletins rentrés	495
Taux de participation	37.10%

	<u>Nombre de suffrages</u>
Lehmann Daniel	253
Kämpfer Olivier	195

III) Répartition des dicastères

Fonction	Dicastère	Nom et prénom	Année	Adresse
Syndic	Administration, aménagement du territoire, police des constructions, protection de la population, zone d'activité	Burnier Pierre-André	1962	Ch. du Pré-du-Pont 61 Sugiez
Vice-syndic	Finances, Tourisme, économie	Guggisberg Vincent	1963	Rte Principale 54 Nant
Conseillers	Affaires sociales, santé, manifestations, paroisse, culture, sport, loisirs	Bovet Olivier	1964	Rte Principale 70B Nant
	Bâtiments communaux, places, déchetterie	Guillod Ralph	1975	Ch. du Chablais 22 Sugiez
	Voirie, édilité. cimetière, domaines communaux	Javet Claude	1963	Ch. de la Broye 9 Sugiez
	Eau potable, protection des eaux, protection de l'environnement	Noyer David	1974	Rte des Etreys 8 Nant
	Enseignement, formation professionnelle, personnel, jeunesse, transports publics	Stauffacher Alexandra	1972	Ch. des Cygnes 39 Sugiez

IV) Composition des diverses commissions

Commission financière

Bosshard Hans-Jakob, Sugiez
 Droz Andrea, Sugiez
 Eichenberger Ali, Sugiez
 Javet Alexandre (président), Nant
 Muniz Viviane, Sugiez
 Pantillon Bernard, Praz
 Ryser Dominique, Praz

Commission d'aménagement

Burnier Pierre-André (président), Sugiez
 Singer Pierre-André (cdt du feu), Praz
 Derron Bernard, Nant
 Droz André, Sugiez
 Dubey Jules, Praz
 Eichenberger Fabrice, Sugiez
 Pellet Didier, Praz
 Ruegsegger Jean-Luc, Nant
 Thürler Christophe, Praz

Commission scolaire pour le Bas-Vully

Balanche Robert, Sugiez
 Guillod Irène, Praz
 Ceppi Sarah, Sugiez
 Reinhard Ryser Marianne, Praz*

Commission de naturalisation

Biolley Maria Luz, Praz
 Bovet Olivier (président), Nant
 Dupasquier Christophe, Praz
 Raemy Sabine, Praz
 Voegele Jean-Marc, Sugiez

* Mme Reinhard a rejoint la Commission scolaire début novembre 2011. Elle est mariée et maman de deux garçons, de 6 ans et 4 ans. Elle est domiciliée à Praz. Madame Reinhard est avocate de formation et enseignante en primaire. Sportive, elle pratique volontiers le ski, la course à pied, la natation et aime beaucoup faire des voyages à vélo. La lecture occupe une grande partie de ses loisirs.

V) Convocation à l'assemblée communale

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune du Bas-Vully sont convoqués en assemblée ordinaire le

Mardi 6 décembre 2011 à
20.00 h.

à la salle communale de Nant.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 31 mai 2011.
2. Budget 2012 et rapport de la commission financière
 - a) Budget de fonctionnement
 - b) Budget des investissements
 - Rénovation Hôpital de Meyriez (investissement lié)
 - Valorisation du trafic local (Valtraloc)*
 - Achat d'une tondeuse faucheuse
 - Achat d'une lame à neige
 - Crédit d'étude pour le réservoir Vau de Nant
 - Canalisation eau potable, révision de 2 chambres de vannes secteur Nant
 - Canalisation eau usée, secteur le Molard
 - Part à la STEP de Montilier (investissement lié)
 - Columbarium
 - PED équipement secteur les Maisonnets
 - Rénovation ancienne école de Sugiez

* les plans du concept global Valtraloc sont à disposition dans la salle communale de Nant le soir de l'assemblée.

3. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée et le budget à adopter seront à disposition du public dix jours avant l'assemblée au local de vote ainsi que sur le site internet de la commune www.bas-vully.ch.

Informations

1) Procès-verbal de l'assemblée communale du 31 mai 2011.

Il ne sera pas lu mais mis à disposition du public au local de vote, dix jours avant l'assemblée, ainsi que sur le site internet de la commune www.bas-vully.ch.

2) **Budget 2012 et rapports de la commission financière**

Introduction relative à l'élaboration du budget 2012

En fonction du mandat qui lui a été confié, le Conseil communal a pour tâche essentielle de diriger et d'administrer la commune et les services publics de celle-ci et de gérer les biens communaux selon l'article 60 al. 1 et 3 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo).

Le Conseil communal s'est réuni durant les mois de septembre et octobre 2011 pour élaborer le budget relatif aux comptes de fonctionnement et d'investissements 2012.

La proposition de budget 2012 a ensuite été analysée en détail par les membres de la commission financière les 03 et 10 novembre 2011.

Suite à quoi, la commission financière a donné son préavis favorable pour la présentation du budget 2012 en assemblée de commune.

a) Budget de fonctionnement 2012

	<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>
0) Administration	653'600.00	87'500.00
1) Ordre public	201'400.00	132'000.00
2) Enseignement et formation	2'195'679.00	24'700.00
3) Culte, culture et loisirs	150'278.00	3'000.00
4) Santé	482'650.00	5'000.00
5) Affaires sociales	731'916.00	0.00
6) Transports et communications	749'000.00	142'120.00
7) Protection de l'environnement	1'051'200.00	1'031'700.00
8) Economie	64'100.00	1'000.00
9) Finances et impôts	<u>646.325.00</u>	<u>5'791'800.00</u>
Totaux	6'926'148.00	7'218'820.00
<i>Bénéfice présumé</i>	<u>292'672.00</u>	
Balance	7'218'820.00	7'218'820.00

Commentaires relatifs au compte de fonctionnement 2012

Les différents comptes de fonctionnement pour le budget 2012 restent dans l'ensemble assez stables par rapport aux exercices comptables des années précédentes à l'exception des recettes fiscales qui montrent une légère embellie ce qui a pour effet principal non seulement de couvrir l'ensemble des charges prévues mais surtout de dégager un bénéfice prévisionnel conséquent.

Les charges du compte de fonctionnement se montent à 6'926'148.- CHF alors que les revenus sont estimés à 7'218'820.- CHF. Les charges de fonctionnement diminuent de 0,32% en comparaison à celles du budget 2011 alors que les revenus fiscaux augmentent de 3.89%.

Le bénéfice prévisionnel du compte de fonctionnement devrait s'élever à 292'672.- CHF. Ce bénéfice devrait permettre de renforcer la capacité d'autofinancement de notre commune et il est probable qu'une partie importante des investissements qui seront consentis en 2012 soit réalisée sans devoir recourir à de nouveaux emprunts bancaires.

Les principaux points à mentionner concernant les dicastères sont les suivants:

0. ADMINISTRATION :

- Les charges liées au dicastère de l'administration sont en diminution de 5,28%. Elles sont estimées à 653'600.- CHF pour le budget 2012 alors que ces mêmes charges s'élevaient à 690'000.- CHF pour le budget 2011. Cette réduction s'explique principalement par les coûts engendrés pour les votations fédérales, cantonales et communales qui ont eu lieu durant le dernier trimestre 2011.
- Les frais de traitement du personnel administratif restent stables avec des charges prévisionnelles de 230'000.- CHF alors que les frais de traitement du conseil communal et les indemnités financières et autres frais de déplacement et de représentation se montent à un total de charges de 100'000.- CHF.

1. ORDRE PUBLIC :

- Les charges du dicastère « ordre public » restent stables avec un total de charges prévisionnelles de 201'400.- CHF. Les frais de tutelles et de tutelle générale sont estimés à 37'000.- CHF, les charges liées à la police du feu à 102'400.- CHF, les charges pour l'entretien des installations de tir à 1'000.- CHF et les frais liés à la protection civile et à la protection de la population intercommunale (ORCOC) devraient nous coûter quelque 61'000.- CHF. Les revenus sont estimés à 132'000.- CHF.

2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

- Le dicastère relatif à l'enseignement et à la formation connaît à nouveau une augmentation des charges qui devraient atteindre en 2012 la somme de 2'195'679.- CHF, soit une augmentation des charges de l'ordre de 4,58% alors que les revenus sont estimés à 24'700.- CHF.
- Les charges liées à l'école enfantine sont estimées à 177'000.- CHF alors que les coûts liés à notre participation financière au cycle scolaire obligatoire devraient s'élever à 1'393'939.- CHF.
- Les charges liées aux écoles spécialisées sont évaluées à 335'740.- CHF alors que les coûts liés à notre participation financière pour le financement de l'office cantonal de formation professionnel et aux coûts de transports y relatif se monte à 40'000.- CHF.
- Les frais administratifs scolaires s'élèvent quant à eux à 243'000.- CHF.

3. CULTTE, CULTURE ET LOISIRS

- Le dicastère dédié au cultte, à la culture et aux loisirs reste stable avec des charges estimées pour 2012 à 150'278.- CHF contre 147'000.- CHF pour le budget 2011, soit une légère augmentation de 2.23%. Les revenus du dicastère sont estimés à 3'000.- CHF.

4. SANTE

- Les charges prévisionnelles liées au dicastère de la santé sont estimées à 482'650.- CHF, en hausse de 4,8% par rapport au budget présenté pour l'exercice 2011. Notre participation financière pour le service des ambulances se monte à 30'000.- CHF, notre part aux soins spéciaux est budgétée à 273'000.- CHF, notre participation aux soins et aides familiales à domicile est estimée à 96'000.- CHF et notre participation financière au maintien à domicile devrait nous être facturée à hauteur de 57'000.- CHF . A noter encore que notre commune participera aux coûts de rénovation du home St-François pour un montant qui est estimé à 9'000.- CHF.

5. AFFAIRES SOCIALES

- Le dicastère des affaires sociales reste relativement stable avec des charges estimées à 731'916.- CHF alors que le budget 2011 s'élevait à 735'600.- CHF.
- Notre participation financière aux structures d'accueil de la petite enfance se monte à 40'798.- CHF, les charges financières pour le soutien aux institutions spécialisées sont estimées à 472'000.- CHF et les frais de prise en charge de l'aide sociale sont budgétisés à 219'118.- CHF.

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATION

- Les charges liées au dicastère des transports et de communications sont quant à elles estimées à 749'000.- CHF alors que les recettes du dicastère devraient s'élever à 142'120.- CHF.
- Les charges liées aux routes communales et génie civil sont estimées à 644'500.- CHF, soit une légère réduction des charges de 7,1% par rapport au budget 2011 et notre participation financière au trafic régional est estimée à 102'000.- CHF alors que les charges liées aux services de la navigation s'élèvent à 2'500.- CHF.

7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

- L'évolution des coûts pour le dicastère lié à la protection et à l'aménagement de l'environnement reste comparable aux exercices précédents.
- Les charges liées à l'approvisionnement en eau devraient s'élever à 298'600.- CHF et elles seront principalement couvertes par les revenus liés à la vente d'eau 265'000.- CHF, par les produits issus de la location des compteurs d'eau 15'000.- CHF et par diverses autres taxes à encaisser de 18'600.- CHF.
- Les frais liés à la protection des eaux restent stables devraient atteindre 420'600.- CHF contre 421'000.- CHF en 2011. Dans ces charges, nous retrouvons un montant de 202'000.- CHF concernant notre participation financière à la STEP de Montilier. Les taxes d'utilisation restent inchangées par rapport au budget 2011 et devraient s'élever à 400'000.- CHF.

- Les frais liés aux ordures ménagères ne devraient pas connaître de gros changements avec des charges d'ordures ménagères pour un montant total de 282'500.- CHF. Ces charges seront partiellement couvertes par la taxe de base qui devrait générer des revenus de l'ordre de 57'000.- CHF et par la taxe pondérale sur les ordures ménagères qui devrait permettre d'encaisser des recettes pour environ 120'000.- CHF. Quant à la taxe pondérale sur les déchets verts, elle devrait s'élever à 75'000.- CHF. alors que les produits provenant de la vente du verre et du papier pour la déchetterie devraient rapporter quelque 15'000.- CHF de recettes pour notre commune pour l'année à venir.

8. ECONOMIE

- Les charges imputées au dicastère de l'économie sont estimées à 64'100.-CHF contre 86'100.- CHF en 2011. Cette diminution des charges qui est de l'ordre de 25%, s'explique essentiellement par les travaux conséquents consentis en 2011 pour l'entretien et le curage des ouvrages agricoles.

9. FINANCES ET IMPÔTS

- Les charges concernant le dicastère des Finances et impôts devraient diminuer sensiblement en 2012. Elles sont estimées à 646'325.- CHF contre 685'565.- CHF en 2011 soit une réduction des charges de quelque 5.7%.
- A fin 2011, nous avons procédé au remboursement d'un emprunt auprès de la ZAS pour un montant de 1 million de francs. Le total de nos emprunts pour l'année 2012 sera donc de 3 millions de francs et l'état de nos disponibilités actuelles est encore assez élevé.
- Dès lors, cette réduction de notre endettement devrait fort logiquement avoir des incidences positives sur la charge d'intérêts bancaires qui devrait passer de 91'000.- CHF pour 2011 à quelque 80'000.- en 2012. Il est actuellement encore trop tôt pour savoir si nos disponibilités seront suffisantes pour couvrir les charges d'investissements qui seront consenties lors du prochain exercice comptable. Notre administration fera un point sur les liquidités au début de l'année prochaine afin de déterminer si nous devons à nouveau contracter un emprunt. Toutefois, nos prévisions actuelles sont optimistes et nous mettrons tout en œuvre pour financer ceux-ci par nos propres liquidités.
- Les amortissements obligatoires devraient s'élever à 245'125.- CHF contre 223'865.- CHF en 2011, soit une augmentation de l'ordre de 9.49%.
- Concernant le rendement de l'impôt communal, nous avons basé nos estimations des recettes fiscales sur les chiffres fournis par le service des communes du canton de Fribourg qui table sur une augmentation de 5,22% pour l'ensemble des revenus liés aux impôts.
- Les recettes liées à l'impôt sur le revenu sont estimées à 3'655'000.- CHF, soit une augmentation de recettes de l'ordre de 6,87% par rapport au budget 2011. Par contre, l'augmentation liée à l'impôt sur la fortune devrait rester nettement plus modeste avec un taux de l'ordre de 1,46% avec des rentrées fiscales estimées à 416'000.- CHF.
- L'impôt sur le bénéfice des personnes morales est estimé par le canton à 70'000.- CHF contre 112'000.- CHF en 2011. Cette forte diminution du budget 2012 est en fait une remise à niveau des recettes liées aux bénéfices des personnes morales en raison de la crise financière qui devrait réduire fort

logiquement les bénéficiaires des sociétés dans le canton. Les prévisions du canton restent toutefois assez positives en matière de recettes fiscales et les effets de la crise sur les marchés financiers ne devraient avoir un impact que très faible sur la capacité bénéficiaire des personnes morales domiciliées dans notre commune pour l'année à venir.

- A noter encore que pour 2012, notre commune devra supporter un coût lié à la péréquation des ressources qui se monte à 139'500.- CHF alors que la péréquation des besoins permet de disposer de recettes supplémentaires estimées à 84'300.- CHF, ce qui engendre un solde négatif lié à la péréquation financière du canton qui s'élève à 55'200.- CHF pour notre commune.

<u>b) Budget des investissements 2012</u>	<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>
Santé		
Rénovation Hôpital de Meyriez	325'000.00	
Voirie		
Valorisation du trafic local	700'000.00	
Achat d'une tondeuse faucheuse	15'000.00	
Achat d'une lame à neige	10'000.00	
Approvisionnement en eau		
Réservoir Vau de Nant, crédit d'étude	25'000.00	
Canalisation EP, révision 2 chambres de vannes secteur Nant	48'000.00	
Epurateur des eaux		
Canalisation EU, secteur le Molard	23'000.00	
Par à la STEP intercommunale	74'000.00	
Cimetière		
Columbarium	58'000.00	
Aménagement du territoire		
PED équipement secteur les Maisonnettes	210'000.00	
Immeubles du patrimoine financier		
Rénovation ancienne école de Sugiez	30'000.00	
Totaux	1'518'000.00	0.00
Solde à financier		1'518'000.00

Commentaires relatif au compte des investissements 2012

En 2011, les investissements consentis ont été très restreints avec un montant total d'investissement qui devrait s'élever à quelque 365'000.- CHF avec des investissements principalement effectués pour le dicastère lié à la protection et à l'aménagement de l'environnement.

En 2012, notre commune prévoit des investissements nettement plus conséquents que pour l'exercice en cours.

L'incidence financière de tels investissements est conséquente et le bénéfice prévisionnel prévu pour les comptes de fonctionnement ne permettra pas de couvrir la totalité des investissements consentis. Il est encore trop tôt pour savoir

si nos liquidités actuelles nous permettront d'autofinancer totalement ces investissements surtout si l'on sait que nous venons de rembourser un emprunt de 1 million CHF il y a quelques semaines.

Les charges d'investissements prévues en 2012 devraient s'établir à 1'518'000.- CHF. Aucune recette liée à des subventions n'est prévue. Les investissements consentis concernent les dicastères suivants :

CHF 325'000.-	Santé (financement de la première tranche de la rénovation de l'hôpital de Meyriez)
CHF 725'000.-	Transports et communication (1 ^{ère} séquence travaux Valtraloc + tondeuse voirie)
CHF 438'000.-	Protection et aménagement de l'environnement
CHF 30'000.-	Patrimoine financier de la Commune (rénovation partielle d'un bâtiment)
CHF 1'518'000.-	Total des charges d'investissements à consentir en 2012

Rénovation et agrandissement de l'Hôpital de Meyriez

Planifié depuis plusieurs années, le projet de rénovation et d'agrandissement de l'Hôpital de Meyriez devrait voir le jour en 2012. Ce projet vise l'assainissement du bâtiment existant, la construction d'un nouveau bâtiment adossé et le réaménagement entier de l'équipement. La capacité de l'Hôpital sera portée de 50 à 72 lits. Ce projet impliquera des travaux d'envergure sur la période 2012 à 2015. Afin de maintenir une offre de soins hospitaliers durant les travaux, un bâtiment provisoire sera également construit, sur un emplacement situé entre le parking et le home médicalisé. Les conséquences financières peuvent être résumées de la sorte :

- l'investissement global sera de 53,5 millions CHF pour l'hôpital + 2 millions CHF pour le bâtiment provisoire ;
- la part à la charge des communes se montera à 45% du total, soit 24,1 millions CHF pour l'hôpital + 0,9 millions CHF pour le bâtiment provisoire ;
- les déboursements devraient s'échelonner à raison de : 20% (hôpital) et 100% (bâtiment provisoire) en 2012, 35% (hôpital) en 2013 et 2014 et 10% (hôpital) en 2015 ;
- selon la clef de répartition prévue par le comité du Réseau Santé du Lac (RSL), notre commune devrait participer au projet pour un montant total d'approximativement 1'445'000 CHF, répartis en quatre tranches de, respectivement, 325'000 CHF (2012), 2 x 490'000 CHF (2013 et 2014) et 140'000 CHF (2015) ; il s'agit d'un investissement lié.

Le projet doit encore passer plusieurs « examens », dont une approbation de l'Assemblée de délégués du RSL, un vote populaire dans le district du Lac puis une approbation (pour la part de 55% à charge du canton) du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. Ces échéances importantes interviendront durant la première moitié de 2012. Des séances d'information destinées aux Conseils communaux puis à la population seront également organisées, en décembre et janvier prochains.

Valorisation du trafic local

Après de longues années de planification sur le concept, voici enfin le moment de concrétiser toutes ces études et discussions. La séquence "Ecole de Nant" est la première des trois priorités que le conseil s'est fixé pour les réalisations.

Le tronçon proposé commence à la hauteur de la place de parc communale côté Praz et se termine à la fin de la parcelle de la Battue côté Sugiez, pour une longueur approchant les 200 m. La séquence proposée reflète dans son intégralité le concept qui composera la traversée de notre commune.

A l'est et à l'ouest de la séquence, un rétrécissement de la chaussée sera réalisé et arborisé, les voies nord et sud de la route seront munies d'une bordure de béton de 50 cm. à la même hauteur que la route afin de garantir un écoulement des eaux optimales, vu la faible pente longitudinale. A trois endroits, il y aura une bande de béton de 1 m. de large afin de séparer les voies de roulement. Celles-ci sont en fait des obstacles visuels puisqu'il n'y a pas de différence de niveau sur toute la longueur du tronçon proposé.

L'arrêt de bus sera réalisé sur la chaussée et nous procéderons au réaménagement de la place à proximité de la salle de gymnastique.

Toutes les conduites d'évacuation d'eau ainsi que l'eau potable seront assainies dans le secteur. Et pour terminer, tout le tronçon sera recouvert d'un revêtement phono-absorbant, comme à Sugiez entre le pont et le Péage, puisque le canton a procédé à une étude de bruit routier sur toute la longueur de notre commune.

Pour la réalisation de cet objet, le conseil vous demande un crédit de CHF 700'000.-, et vous informe qu'il n'y aura qu'une seule séquence réalisée pour cette législature vu les montants conséquents. Merci.

Achat d'une tondeuse faucheuse

La tondeuse en question date des années 80 et est utilisée pour la tonte des places sur le Mont ainsi que les chemins en herbe. Après 30 ans de service, la mécanique subit l'usure des années. Ne trouvant plus de pièces pour les réparations, le conseil vous propose l'achat d'une nouvelle machine pour un montant de CHF 15'000.-. Merci.

Achat d'une lame à neige

L'actuelle lame utilisée par la société des machines pour le déneigement des routes communales date des années 80, n'est pas munie de sécurité en cas de chocs avec un obstacle sur la chaussée et est également passablement usée. Dans un but de sécurité pour les utilisateurs et pour éviter d'endommager les véhicules, le conseil envisage l'achat d'une nouvelle lame à neige pour remédier à la situation actuelle.

Pour ce faire, le conseil vous demande un montant d'investissement de CHF 10'000.-. Merci

Réservoir Vau de Nant, crédit d'étude

Notre commune est alimentée en eau potable par l'ABV. L'eau est directement injectée dans notre réseau et est en partie stockée dans nos réservoirs. Le réservoir "incendie", qui a été construit en 1899, est dans un état préoccupant.

D'importants travaux d'assainissements devront avoir lieu à court terme. Dans le but de planifier au mieux ce travail, une étude est nécessaire.

Afin de pouvoir gérer au mieux notre distribution d'eau potable, nous prévoyons également de créer un plan des infrastructures d'eau potable (PIEP). Celui-ci a pour but de définir les éventuels manquements et sera un outil indispensable pour le développement futur de notre Commune.

Ces travaux d'études seront bien entendu exécutés en parallèle. Un investissement de CHF 25'000.- est prévu au budget. Le conseil communal vous recommande d'approuver cet investissement.

Eau potable : révision de deux chambres de vannes

Dans le secteur du bas de la Vau de Nant, deux chambres de vannes doivent être assainies très rapidement. Ces points nous permettent de gérer les départs de l'eau potable dans notre réseau depuis le réservoir ainsi que l'alimentation de celui-ci. Aujourd'hui, nous ne pouvons garantir le bon fonctionnement de ces points clés. Un montant de CHF 48'000.- est au budget afin de pouvoir exécuter ces travaux d'assainissement. Le conseil communal vous recommande d'approuver cet investissement.

Canalisation eaux usées, secteur le Molard

Selon la législation en vigueur, la commune doit fournir l'infrastructure de base en matière d'eau usée, potable et claire. Dans le secteur le Molard (côté Nant), une infrastructure d'eau usée doit être construite afin de desservir trois parcelles en zone à bâtir. Une canalisation d'une longueur de 55 mètres est projetée le long des parcelles RF 152 et RF 150. Un montant de CHF 23'000.- est prévu au budget. Le conseil communal vous recommande d'approuver cet investissement.

STEP région Morat investissements obligatoires

Nous vous informons que l'assemblée des délégués a accepté les investissements suivants :

- Réglage commande bassin biologie	Fr. 30'000.00
- Rénovation laboratoire	Fr. 40'000.00
- Rénovation salle de pause-cuisine	Fr. 15'000.00
- Epaississement de boue	Fr. 250'000.00
- Extension d'alimentation d'électricité d'urgence du chauffage puissance de bloc (BHKW)	Fr. 15'000.00
- Assainissements canalisations	<u>Fr. 80'000.00</u>
	Fr. 430'000.00

Notre cote part 15.855%	Fr. 68'177.00
+ 8% TVA	<u>Fr. 5'454.00</u>
Notre participation s'élève à	Fr. 73'631.00

Columbarium

L'infrastructure actuelle a été mise en place en 1997 et dispose de 16 cases qui permettent d'accueillir 48 urnes. Arrivant bientôt à sa pleine capacité, il est prévu la mise en place d'un nouveau columbarium comprenant 24 cases et pouvant accueillir 72 urnes. Celui-ci sera identique à l'existant ; un banc sera également mis en place.

Pour la réalisation de cette infrastructure, le conseil vous propose d'investir un montant de CHF 58'000.-. Merci.

PED équipement secteur les Maisonnettes

Aménagement de la parcelle RF 123 et accès au secteur des Maisonnettes et du Petit Molard

Comme déjà relevé dans le bulletin communal no 62, l'urbanisation de ce secteur est planifiée dans le cadre du PAL. Actuellement, un projet de 3 bâtiments fait l'objet d'une procédure d'autorisation de construire. Un nouvel accès à ce secteur par la route cantonale est défini en accord avec le service cantonal des ponts et chaussées. La réalisation de cet accès est prévue en plusieurs étapes en fonction des projets d'urbanisation. Le conseil communal vous propose de réaliser la première étape qui se trouve sur la parcelle RF 123, propriété de la commune. Nous vous encourageons d'approuver un montant de CHF 210'000.- pour la réalisation de cet ouvrage.

Rénovation ancienne école de Sugiez

Vu sa vétusté, il est devenu important de réaliser certains travaux de rénovation de l'ancienne école de Sugiez. Il s'agit principalement du remplacement des chéneaux et des tuiles faîtières. En outre, il nous apparaît également opportun de procéder à des travaux d'isolation du bâtiment en fixant une isolation composée sur le plancher des combles.

Ainsi, le Conseil communal vous propose d'accepter cet investissement d'un montant de 30'000.- CHF.

c) Plan financier 2012-2016

La planification financière est un moyen privilégié pour notre commune d'optimiser la gestion de ses différents dicastères en planifiant les recettes et les dépenses liées au compte de fonctionnement ainsi que les besoins d'investissements sur les cinq prochaines années.

Une telle planification a pour avantage de permettre de faire des projections sur l'évolution de la situation financière de notre commune. Pour ce faire, il est primordial de tenir compte de nos objectifs de développement futurs et des investissements prioritaires qui devront être consentis durant les prochaines années (2012-2016).

Or, nous avons deux gros investissements qui sont encore en cours d'étude de faisabilité et le Conseil communal ne dispose pas encore des cahiers des charges relatifs aux deux projets afin de permettre de chiffrer de manière précise les coûts y relatifs. C'est pour cette raison que le Conseil communal a pris la décision d'attendre encore quelques mois avant de vous présenter le plan financier 2012-2016 et vous prie de faire preuve d'un petit peu de patience car nous espérons pouvoir le présenter lors de l'assemblée de commune au printemps 2012.

d) Conclusions :

Pour conclure, nous aimerions encore vous donner un bref aperçu de la situation financière de notre commune en nous basant sur les indicateurs financiers transmis par le Service des communes (Scm) le 28.09.2011.

En analysant ce rapport, le Conseil communal a pu constater que la capacité d'autofinancement de notre commune reste encore problématique du fait que les comptes de fonctionnement ne permettent pas de dégager suffisamment de bénéfice pour couvrir les charges d'investissement.

Au 1^{er} janvier 2011, notre commune avait des crédits disponibles pour 2,3 millions de francs, une capacité d'emprunt théorique de quelque 6,1 millions de francs et une capacité totale d'investissement qui était estimée à quelque 8,4 millions de francs.

La situation des dettes nettes de notre commune au 1^{er} janvier 2011 s'élevait à 1,667 millions de francs et l'endettement net par habitant (patrimoine financier – engagements)/ population légale qui s'établissait à 1'963 habitants se montait à CHF 173,51 alors que la moyenne des communes fribourgeoises est estimée à CHF 1'686.-

Le bénéfice prévisionnel du compte de fonctionnement est estimé à environ 292'000.- francs, ce qui devrait permettre de couvrir une petite partie des investissements consentis en 2012. Mais la situation actuelle des liquidités de notre commune a considérablement diminué avec le remboursement intervenu le 7 novembre 2011 concernant l'emprunt que nous avons contracté auprès du Fonds de compensation AVS à Genève.

Il est dès lors encore trop tôt pour savoir si nous pourrions financer l'ensemble de ces investissements ou si nous devons contracter un nouvel emprunt bancaire dans le courant de l'exercice 2012.

Finalement, force est de constater que les charges d'investissement sont de plus en plus conséquentes pour notre commune. Le Conseil communal est conscient que nous devons à moyen terme faire des choix drastiques entre les différents investissements qui vont devoir être réalisés ces prochaines années.

Des choix cornéliens entre les divers investissements à consentir devront être pris dans le futur car il serait utopique de penser que notre commune puisse financer l'ensemble des investissements uniquement sur la base du bénéfice réalisé par les comptes de fonctionnement et le recours à des capitaux étrangers sera aussi limité dans le temps en fonction de l'évolution de notre dette nette.

Une dernière mesure relative à la modification du taux d'imposition pourrait également faire l'objet d'une analyse détaillée en cours de législature en fonction des décisions prises concernant le choix des infrastructures qui devront être réalisées durant la nouvelle législature.

Au regard de l'évolution prévisible des participations communales au financement des tâches publiques pour la législature 2012-2016, il faut également prendre en

considération le fait que notre commune devra faire face à une augmentation importante des charges liées comme par exemple au niveau des coûts concernant le dicastère de l'enseignement et de la formation qui représente à lui seul quelque 31.7% de l'ensemble des charges de notre commune. Le SCom (service des communes) prévoit une augmentation linéaire de quelque 7% des charges liées pour l'enseignement préscolaire sans parler des charges liées aux soins spéciaux dans les établissements pour personnes âgées qui devraient augmenter de quelque 8% par an.

De plus, au vu de l'évolution de la crise financière et de ses conséquences à moyen terme sur l'ensemble de notre économie nationale mais également sur nos activités régionales et locales, nous devons rester vigilants afin de veiller à assurer la pérennité financière de notre commune pour l'ensemble de cette nouvelle législature.

Finalement, seule une gestion parcimonieuse des deniers publics et des investissements maîtrisés sont les seuls garants que notre commune puisse disposer d'une situation financière stable sur le long terme.

Nant, le 06 décembre 2011

Vincent Guggisberg
Responsable du dicastère des finances

3) Divers

* * *

VI) Information sur la qualité de l'eau

Conformément à l'article 275d de l'ODAI (Ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires) en vigueur depuis le 1er mai 2002, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année de manière exhaustive.

Qualité microbiologique et chimique :

Les échantillons prélevés à divers moments et endroits de la commune répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.

Dureté totale de l'eau :

La dureté totale de l'eau varie de 23.5 à 39.0° F (degrés français). Les valeurs les plus élevées sont mesurées dans nos eaux de sources.

Teneur en nitrate :

La teneur en nitrate varie entre 9 et 37 mg/l. La tolérance légale est 40 mg/l.

Provenance de l'eau :

- L'ABV (Ass. intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully) nous fournit de l'eau soutirée au lac de Neuchâtel.
- Nos propres sources.

Traitement :

Filtration, puis désinfection au chlore pour l'eau provenant de l'ABV et traitement UV pour l'eau de nos sources.

Adresse pour renseignements complémentaires :

Tout renseignement peut être obtenu auprès de l'administration communale. Le site Internet de l'ABV, www.a-b-v.ch est également à votre disposition.

VII) Abonnements généraux CFF/carte journalière de la LNM

Les cartes journalières d'abonnements généraux mis à disposition des citoyennes et des citoyens du Bas-Vully connaissent toujours un franc succès. Partant, le Conseil communal a décidé d'acquérir à nouveau trois abonnements pour l'année 2012. Les trois abonnements sont disponibles au prix de 35.00 CHF par jour et par abonnement.

Durant l'année 2012, nous mettrons également à votre disposition deux cartes journalières pour l'utilisation des bateaux de la LNM (Navigation des Lacs de Neuchâtel et Morat). Celles-ci permettront aux porteurs de voyager toute une journée avec leurs enfants. Les deux cartes journalières sont disponibles au prix de 15.00 CHF par jour et par carte.

VIII) Ouverture du bureau communal

Le bureau communal est ouvert **de 7.30 h à 11 h les lundis, mercredis et vendredis et le mardi de 16 h à 18.** Il va sans dire qu'en cas d'empêchements ou pour des cas urgents vous pouvez appeler au no de téléphone 026 673 90 40 afin de convenir d'une heure plus opportune.

Durant les fêtes de fin d'année, le bureau sera fermé du 23 décembre au 3 janvier.

IX) Informations diverses

Mutation au sein du personnel communal

Employé au service de la voirie, Monsieur Julien Etter nous a quitté à la fin de l'été pour donner une autre orientation à sa carrière professionnelle. Nous le remercions sincèrement de ses excellents services et lui souhaitons plein succès dans l'exercice de sa nouvelle activité. Il a été remplacé par Monsieur Steve Vonlanthen. En possession de deux formations, l'une en tant qu'horticulteur (paysagiste) et l'autre en tant que forestier-bûcheron, Monsieur Vonlanthen est au bénéfice d'une expérience similaire dans une autre commune. De personnalité enjouée, Monsieur Vonlanthen s'est bien intégré dans l'équipe et apprécie le contact avec les citoyens du Bas-Vully. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue et beaucoup de plaisir au sein de notre commune !

* * * * *

Apprenti/e employé/e de commerce

Vous êtes à la recherche d'une place d'apprentissage intéressante et diversifiée en tant qu'apprenti/e employé/e de commerce ?

Le fonctionnement varié d'une administration communale vous intéresse ?

Nous offrons la possibilité d'effectuer un apprentissage, formation élargie E ou M, dans un cadre moderne et au sein d'une petite équipe et cherchons pour début août 2012

un/e apprenti/e employé/e de commerce

Nous demandons :

- exactitude et discrétion
- un stage dans nos bureaux
- de bons résultats scolaires

Les offres écrites avec photo sont à adresser jusqu'au **10 janvier 2012** au Conseil communal, à l'att. de Mme Alexandra Stauffacher, Route Principale 65, 1786 Nant.

* * * * *

Employé/e communal/e

Tâches

Exécution de travaux liés à la conciergerie, entretien des bâtiments communaux et nettoyage des toilettes publiques durant les mois d'avril à octobre.

Taux d'activité

20% à 30%

Profil

- Bonne condition physique
- Sens de l'organisation et autonomie
- Flexibilité dans les horaires de travail
- En possession d'un permis de conduire B
- Suisse ou permis de travail C

Entrée en fonction : à convenir

Les offres munies de la mention « employé(e) communal(e) » accompagnées des documents usuels sont à faire parvenir d'ici au **mardi 20 décembre 2011** à l'Administration communale du Bas-Vully, rte Principale 65, 1786 Nant.

Pour de plus amples informations, Madame Alexandra Stauffacher se tient à votre disposition au 079 262 32 78.

* * * * *

Scrutateurs

Les personnes ayant un intérêt à assumer le rôle de scrutateur lors des votations fédérales et cantonales, sont priées de s'annoncer au bureau communal. Ce travail intéressant est rémunéré et occupe à chaque fois 2 à 3 heures le dimanche.

* * * * *

Recrutement de nouveaux pompiers

Afin de compenser les départs naturels, le Corps des sapeurs-pompiers intercommunal est toujours à la recherche de nouveaux volontaires. Les personnes intéressées à consacrer du temps à une activité passionnante au service de la communauté peuvent contacter un des responsables. Ces derniers se feront un plaisir de vous informer sur les exigences et les satisfactions d'une incorporation qui est ouverte aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

Contact : Pierre-André Singer, Cdt 026 / 673 20 51
Sébastien Schmutz, Cdt Rempl. 026 / 673 34 32

* * * * *

Paielement de l'impôt communal.

La perception des acomptes de l'impôt communal 2012 sera proposée en 10 tranches. Les montants seront calculés sur la base de l'année 2010. L'échéance du premier acompte de l'année en cours sera toujours fixée au 30 juin. La possibilité de l'acompte unique demeure. Il est rémunéré d'un intérêt et est perçu à la première échéance.

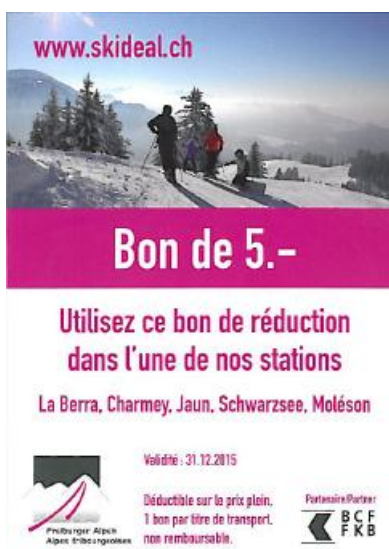
Le décompte final de l'impôt 2011 sera perçu en 2012 lorsque votre déclaration fiscale sera remplie, envoyée et finalement taxée. Le service cantonal des contributions enverra les avis de taxation au fur et à mesure de leur rentrée et de leur traitement. En vue de maintenir une égalité de traitement, une **échéance**

compensatoire a été fixée au 30 avril pour l'impôt cantonal et au 31 mai pour l'impôt communal.

En d'autres termes, chaque contribuable devra avoir payé l'impôt dû à cette date, même en l'absence de taxation. Les contribuables dont le revenu a cru de façon sensible sont priés d'employer le bulletin de versement vierge joint aux acomptes et de procéder à un versement volontaire compensatoire. Lors de la facturation finale, celui qui aura trop payé à l'échéance du 31 mai recevra un intérêt rémunérateur et celui qui n'aura pas assez versé devra s'acquitter d'un intérêt de retard.

* * * * *

Remontées mécaniques Alpes fribourgeoises



La Berra, Charmey, Jaun, Lac Noir, Moléson

Ces bons de réduction (valables jusqu'au 31.12.2015) sont à disposition de nos enfants en âge de scolarité et peuvent être obtenus auprès de l'administration communale. Pour 2011, nous remettons 1 bon par enfant.

* * * * *

Transport scolaire

Avec l'introduction d'une deuxième année d'école enfantine, le bus scolaire actuel à deux étages n'a pas la capacité d'absorber ce surplus d'élèves. La DICS (Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport) a été interpellée à ce sujet mais a malheureusement refusé d'entrer en matière, se basant sur l'art. 5 du règlement scolaire stipulant :

« Un transport d'élèves de l'école enfantine ou de l'école primaire est reconnu : ... si et dans la mesure où les élèves ont à parcourir une distance d'au moins trois kilomètres pour se rendre à l'école ou à la salle de sport ».

Au regard de cet article, le cercle scolaire est considéré comme privilégié du fait que de nombreux élèves, habitant à moins de 3 kilomètres de leur école, bénéficient du transport scolaire. L'article 9 de ce même règlement précise toutefois ceci :

« Un transport d'élèves en scolarité obligatoire est reconnu, sans égard à la distance à parcourir, si et dans la mesure où, sur le chemin qui mène à l'école ou à la salle de sport, la circulation des piétons est particulièrement dangereuse ».

Partant de cet état de fait, la Commission scolaire a décidé que les élèves de 4P, 5P et 6P qui fréquentent le bâtiment scolaire de leur commune devront se rendre à l'école à pied pour autant que le chemin l'y menant soit sécurisé conformément à la législation en vigueur. De plus, quelques élèves de 3P sont également concernés, voir le résumé ci-dessous.

En résumé, les règles suivantes ont été appliquées dès la rentrée scolaire 2011-2012 en matière de transport scolaire :

Pour les élèves des classes enfantines, 1P et 2P :

Les élèves utilisent le bus scolaire pour se rendre à l'école, comme jusqu'à présent.

Pour les élèves des classes 3P :

- Les élèves de la commune du Bas-Vully qui fréquentent le bâtiment scolaire à Nant et **qui auraient dû prendre le bus devant l'ancienne poste de Sugiez** (ouest du pont), se rendent à l'école à pied.
- Tous les autres élèves de 3P peuvent continuer de prendre le bus.

Pour les élèves des classes 4P, 5P et 6P :

- Les élèves de la commune du Bas-Vully qui fréquentent le bâtiment scolaire à Nant se rendent à l'école à pied ou à vélo.
- Les élèves de la commune du Bas-Vully qui fréquentent le bâtiment scolaire à Lugnorre se rendent à l'école avec le bus scolaire.
- Les élèves de la commune du Haut-Vully (sauf Joressens et Môtier) qui fréquentent le bâtiment scolaire à Lugnorre se rendent à l'école à pied ou à vélo. Les élèves de Joressens et de Môtier se rendent à l'école à Lugnorre en bus scolaire, la route Joressens - Lugnorre et Môtier – Lugnorre n'étant pas pourvue de trottoir.
- Les élèves de la Commune du Haut-Vully qui fréquentent le bâtiment scolaire à Nant se rendent à l'école avec le bus scolaire.

Des mesures accompagnatrices ont déjà été mises en place en vue d'améliorer la sécurité des enfants se rendant à l'école à pied ou en vélo.

1. Le Bureau de prévention des accidents a été mandaté pour étudier le chemin de l'école et diverses mesures seront rapidement mises en place par les autorités communales.
2. Des gilets de signalisation sont distribués aux enfants de la 3P, 4P, 5P et 6P.
3. Un inforadar fourni par le TCS a été installé en collaboration avec la police locale afin de sensibiliser les conducteurs et étudier les vitesses de passage en différents lieux.

Nous allons continuer à trouver des solutions afin d'améliorer la sécurité des enfants sur le chemin de l'école !

Commission scolaire

* * * * *

Emondage des arbres et arbustes et taille des haies vives bordant les voies publiques

Nous rappelons, ci-après, les dispositions applicables toute l'année sur le territoire communal du Bas-Vully :

- les routes publiques et leurs installations techniques doivent être entretenues et exploitées de telle sorte qu'elles soient en bon état et propres à maintenir la sécurité du trafic ;
- les branches ou autres obstacles gênant la diffusion correcte de la lumière dispensée par l'éclairage public ou masquant la signalisation routière sont à éliminer ;
- toute branche débordant sur la chaussée doit être éliminée jusqu'à une hauteur de 5 m, mesurée à partir du niveau de la chaussée ;
- toute branche d'arbre ou d'arbuste débordant sur le trottoir doit être coupée jusqu'à une hauteur de 3 m, mesurée également à partir du niveau de ce dernier ;
- tout débordement de haies vives sur le trottoir ou la chaussée est interdit. Les haies vives doivent être entretenues d'une manière stricte afin qu'elles ne dépassent en aucun cas la limite de propriété, leur hauteur ne doit en outre pas dépasser 90 cm ;
- au besoin des mesures plus strictes peuvent être imposées par les autorités de surveillance afin d'assurer la visibilité et la sécurité du trafic routier.

* * * * *

Dépôts illicites de déchets verts

Depuis l'introduction de la taxe sur les déchets organiques, nous avons trouvé plusieurs dépôts illicites de gazon sur le domaine public. Nous nous permettons de vous rappeler les extraits suivants de notre règlement communal relatif à la gestion des déchets:

Art. 5²: Il est interdit de jeter ou de déposer des déchets en dehors des installations d'élimination autorisées. Le compostage des déchets dans des installations individuelles fait exception.

Art. 25¹: Toute contravention aux articles 5 à 12 et à l'article 19 du présent règlement est passible d'une amende de 20 à 1'000 CHF selon la gravité du cas.

Tout contrevenant sera dénoncé à l'autorité compétente. Vous trouverez l'intégralité du règlement sur notre site internet www.bas-vully.ch.

Nous remercions nos citoyens de respecter les espaces publics.

* * * * *

Ordures et déchets

Le plan de ramassage des déchets est disponible sur le site : www.haldimannaq.ch

Collecte des matières organiques (déchets verts)

Le service de ramassage des matières organiques sera maintenu à un intervalle de deux semaines durant la période hivernale du 21 novembre au 12 mars 2012. Les dates de ramassage seront les suivantes :

21 novembre ; 5 et 19 décembre ; 3, 16 et 30 janvier ; 13 et 27 février ; 12 mars, ensuite reprise de la collecte chaque semaine.

Collecte des déchets ménagers

Modification des dates d'enlèvement 2012 :

Mardi 3 janvier	<i>en lieu et place du</i>	lundi 2 janvier
Mardi 10 avril	<i>en lieu et place du</i>	lundi 9 avril (Pâques)
Mardi 29 mai	<i>en lieu et place du</i>	lundi 28 mai (pentecôte)

* * * * *



L'association "Pavillon du Vully" propose un accueil extra-scolaire aux enfants du Vully de l'école enfantine à la 6^{ème} primaire. Le local de l'accueil se situe dans l'immeuble du Lion d'Or à Môtier, bâtiment qui héberge également l'administration communale du Haut-Vully.

Une garde flexible est à votre disposition : avant et après l'école ainsi que les après-midi de congé ou encore durant la pause de midi. Diverses activités sont proposées aux enfants: jeux, lecture, dessins et bricolage à l'intérieur comme à l'extérieur ainsi que la possibilité de faire les devoirs dans un endroit calme.

Un repas équilibré, fournis par l'Auberge des Clefs à Lugnorre, est servi durant la pause de midi. Les enfants effectuent les trajets entre l'accueil et les écoles de Lugnorre et de Nant en bus scolaire.

Intéressés? Pour vous informer et inscrire vos enfants consultez notre site internet www.pavillon-du-vully.ch ou appelez-nous au numéro 076 711 52 67 (lundi, mardi, jeudi et vendredi entre 11h00 et 18h30).

* * * * *

Bibliothèque intercommunale du Haut et Bas-Vully

Laissez de côté vos tracasseries quotidiennes
Et arrêtez-vous en chemin.

Pour les enfants comme les aînés
Auteurs connus ou ignorés.
Lisez ce que bon vous semble
Et dévorez les nouveautés.
Transmettez-nous toutes vos idées.

Romans poignants, bandes dessinées
Ou documentaires illustrés.
Un grand choix vous est proposé.
Loisirs, détente, informations.
Albums charmants pour les petits.
N'oublions pas les dégourdis.
Thrillers pour les grands avertis.

HORAIRES D'OUVERTURE

le lundi entre 18h et 20h
le mardi et le jeudi entre 15h et 17h.

**Durant toutes les vacances scolaires,
ouverture unique,
le lundi entre 18h et 20h.**



Bibliothèque du Palet Roulant
Rte Principale 69, 1786 Nant
Tél. 026 673 10 10

* * *

Action sociale

« Fribourg pour tous », l'information et l'orientation sociales à portée de main

La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) a ouvert « Fribourg pour tous », un guichet unique d'information et d'orientation sociales.

Destiné à toute la population du canton, « Fribourg pour tous » garantit un accès simple et convivial à des informations sociales personnalisées, dans les deux langues du canton. Les informations fournies par « Fribourg pour tous » doivent permettre aux usagers et usagères de s'orienter au sein du dispositif d'action sociale vers les services d'aide professionnelle les plus appropriés à leurs besoins, en toute confidentialité, gratuitement et sans engagement. Les questions traitées par « Fribourg pour tous » peuvent concerner tout aussi bien les domaines de la famille, de la santé, de l'interculturel, de la sécurité sociale ou même ce qui touche à la vie professionnelle.

Ce dispositif novateur est constitué d'un espace d'accueil en ville de Fribourg opérationnel depuis le 1^{er} septembre dernier, complété par une ligne téléphonique et un site internet. Une présence dans les régions devrait venir compléter l'offre prochainement.

Bienvenue à toutes et tous !

FRIBOURG POUR TOUS
Information et orientation sociales
Rue du Criblet 13, Fribourg

Hotline (Lu-Ma-Je-Ve, 14 h 00 – 18 h 00) : 0848 246 246

Email : fribourgpourtous@fr.ch

Site internet : www.fribourgpourtous.ch

Horaires d'ouverture

Lu-ma-ven : 12h-18h

Mer-sam : 09h-13h

Jeu : 12h-19h

* * *

VI) Effectif de la population

La population du Bas-Vully s'élève à 1998. Elle se répartit entre les villages de la façon suivante : Sugiez 1412, Nant 222 et Praz 364.

Jeunes citoyennes et citoyens

Nous vous donnons ci-dessous les noms des jeunes citoyennes et citoyens qui atteignent leur majorité civique en 2011. Il s'agit de :

- Bianchet Nathalie, Sugiez
- Biolley Jessica, Praz
- Chervet Robin, Sugiez
- Chun Séric, Sugiez
- Da Costa Cunha Vitor, Sugiez
- Del Sarto Claire, Sugiez
- Derron Mélanie, Praz
- Eichenberger Frédéric, Sugiez
- Gnägi Marc, Sugiez
- Gouffon Lucile, Sugiez
- Grünig Sandra, Sugiez
- Guggisberg Lucien, Nant
- Izairi Mensur, Sugiez
- Junod Michael, Sugiez
- Loabidi Manal, Sugiez
- Lopez Ramos Fernando, Praz
- Marolho Rodrigues Tiago, Sugiez
- Marti Nevin, Sugiez
- Müller Camille, Sugiez
- Pellet Justine, Praz
- Pinto Silva Ricardo Emanuel, Sugiez
- Puskas Kevin, Nant
- Rouiller Joanna, Sugiez
- Rügsegger Clémence, Nant
- Siegenthaler Anina Stefanie, Sugiez
- Singer Mathieu, Praz
- Sommer Siza, Praz
- Wittwer Laurent, Sugiez
- Wälchli Gwendolyn, Sugiez
- de Jesus Moreira Ruben José, Sugiez



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Sicherheits- und Justizdirektion SJD

Information du Conseil cantonal de prévention et de sécurité

Mesdames, Messieurs,

Depuis son déploiement en juillet 2009, la police de proximité, assurée par la gendarmerie de la police cantonale, a pour but d'améliorer la sécurité de la population. Elle exerce son action par une présence accrue dans les lieux à risques, par des contacts réguliers avec la population et par une démarche partenariale de résolution des problèmes, en particulier avec les autorités communales et scolaires.

A la suite de la mise en œuvre de la police de proximité, le Conseil cantonal de prévention et de sécurité (CCPS) a été institué. Celui-ci est présidé par le conseiller d'Etat, Directeur de la sécurité et de la justice, et comprend un préfet, le commandant de la police cantonale, une déléguée à l'enfance et à la jeunesse, un représentant des personnes âgées ainsi que des animateurs socioculturels, des organes de promotion de la santé et de prévention, et des représentants de l'Association des communes fribourgeoises.

Organe consultatif du Conseil d'Etat, le CCPS est chargé de proposer des objectifs stratégiques et des mesures concrètes en vue de renforcer la sécurité de proximité dans le canton.

Dans son rapport annuel, le CCPS a proposé de mettre sur pied une campagne de prévention sur la base de brochures existantes avec l'aide des communes.

En accord avec l'Association des communes fribourgeoises, le CCPS tient dès lors à vous informer que des brochures d'informations diverses sur la sécurité sont disponibles sur commande auprès de votre administration communale. Certaines brochures peuvent être consultées directement sur le site internet de la Police cantonale sous onglet « Prévention » (<http://www.policefr.ch/reception.jsp>) ainsi que sur celui de la Prévention Suisse de la Criminalité (<http://www.prevention-criminalite.ch/1/fr/>).

Commande de brochures

A remettre jusqu'au **31 décembre 2011** auprès de l'administration communale à Nant.

- Guide de sécurité de la police
- Echech aux cambrioleurs !
- Stop ! Violence domestique
- Sécurité des enfants dans les véhicules
- Les jeunes et la violence
- Drogues — Non merci !
- Petites Histoires d'Internet...que personne ne voudrait vivre
- Etre au net
- Unis contre la violence
- Sécurité des 50+
- De la maltraitance psychologique à la Bien Traitance
- Aide aux victimes d'infractions
- Mémento à l'intention des parents, des enfants et des adolescents
- Click it ? Pour les jeunes filles et garçons
- Click it ? Pour les parents
- Ciao te conseille et te soutient

Nom **Prénom**

Adresse

Localité

 **Tél.**

Signature

Memo déchetterie communale de Sugiez

La déchetterie sera ouverte normalement durant les fêtes de fin d'année
Pour le mois de janvier 2012 la benne des déchets encombrants sera ouverte
le samedi 7 janvier 2012
Horaire d'hiver → du 1er novembre au 31 mars , fermeture des portes à 18.00h.
le jeudi

Certaines bennes sont trop souvent souillées par des matériaux étrangers au recyclage comme le plastique et autres déchets, les déchets ménagers sont à éliminer directement dans le sac poubelle du ménage. Afin d'améliorer cette situation, veuillez observer les consignes suivantes:

Papier

Afin de valoriser au mieux le vieux papier, celui-ci est récolté séparément du carton dans deux bennes distinctes. Il doit être exempt de carton, de plastique ainsi que des papiers qui ne se prêtent pas au recyclage .

Papiers qui ne se prêtent pas au recyclage

- ① Les sacs en papier (ceux-ci sont recyclés avec le carton)
- Les papiers enduits (combinaison avec de l'aluminium ou des feuilles de plastique)
- Les serviettes et nappes en papier
- Les mouchoirs en papier

Carton

Le carton peut être également mieux valorisé s'il est exempt de plastique, sagex ainsi que des cartons qui ne se prêtent pas au recyclage.

Cartons qui ne se prêtent pas au recyclage

- Les gobelets à boisson utilisés
- Les emballages composites en carton tels que briques de lait ou jus de fruits
- Les cartons souillés (par ex. cartons de pizza avec des restes de nourriture)
- Les paquets de lessive

Verre

Seuls les emballages contenant de l'alimentaire sont récupérés (bouteilles, bocaux)

Les bouteilles contenant des produits autres que de l'alimentaire sont à jeter à la poubelle

La porcelaine, tasses, assiettes ainsi que les vitrages, miroirs et autres verres sont à mettre dans la benne à déchets inertes.

Aluminium et fer blanc

L'aluminium et le fer blanc sont collectés ensemble dans la même benne

Emballages aluminium qui ne se prêtent pas au recyclage

Tous les types d'emballages composites tels que les sachets de soupe, paquets de chips, emballages pour le beurre, feuilles d'aluminium revêtues de matière plastique, plaquettes de médicaments en plastique, bombes aérosols.

Emballages en fer blanc qui ne se prêtent pas au recyclage

Boîtes de peinture, de laques, mousse à raser et bombes aérosols.

Bouteilles en PET

Seules les bouteilles de boisson avec le logo PETrecycling sont recyclées.



Emballages en Pet ou autres plastiques qui ne se prêtent pas au recyclage

Toutes les bouteilles d'huile, de vinaigre, de lait, de shampoing et toutes les autres bouteilles en matière plastiques.

Capsules Nespresso

Seules les capsules en aluminium sont recyclées.

Les capsules à café en matière synthétique ou en matériaux composites ne sont pas récupérées.

Déchets encombrants

La benne à déchets encombrants n'est pas une benne à déchets ménagers

Tous les objets qui ne sont pas recyclables et rentrent dans le container à ordures ménagères ne sont pas considérés comme objets encombrants, ils doivent être éliminés avec les ordures ménagères.

Nous vous rappelons qu'une partie des déchets encombrants contenant notamment du bois ou de la ferraille peuvent être démontés déjà à la maison et les matériaux revalorisés dans les bennes à cet effet (sommiers, parasols, chaises longues, meubles, etc.).

Le personnel de la déchetterie est à votre disposition durant les heures d'ouverture de la déchetterie pour toute question concernant le recyclage.

Merci de votre collaboration pour l'optimisation du recyclage.